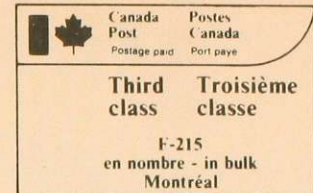


dossiers csn

COLLOQUE
DES MINEURS

NUMÉRO 7 15 FÉVRIER 81



PREMIER COLLOQUE DES MINEURS

Les mineurs québécois en ont assez
des conditions de travail insalubres

Les mineurs québécois sont unanimes: Leurs conditions de santé et de sécurité se détériorent jour après jour. Certains y laissent leur vie, et les gouvernements, les compagnies les trompent sur la gravité de leurs conditions.

Au colloque des mineurs québécois, qui s'est tenu fin janvier à Rouyn-Noranda, plus de 250 travailleurs miniers des régions minières du Québec, Thetford-Mines, East-Broughton, Rouyn, Val d'Or, et d'autres régions de l'Abitibi, ont partagé pendant trois jours leurs témoignages personnels sur les conditions qui leur sont faites par les compagnies minières du Québec.

Le travail accélère, les équipements déficients, les risques du dynamitage, les éboulis, les espaces de travail restreints, le bruit, la poussière, provoquent chez eux toutes sortes d'accident et de maladies du travail, dont ils sont les seuls à supporter le coût.

Souffrant d'amiantose ou silicose, d'incapacités diverses, plusieurs mineurs accidentés ont témoigné des difficultés auxquelles ils sont en butte face aux compagnies et aux lois des gouvernements.

Tout en rejetant la Loi 17, l'amélioration des règlements de la Loi 52, les mineurs ont dénoncé dans les divers ateliers la négligence patronale des compagnies minières à leur endroit.

"Les employeurs poussent sur la production, ne recherchent que les profits au détriment de la santé et de la sécurité, camouflent les accidents et les maladies, et même, trompent, par l'entremise de leurs médecins, les travailleurs sur leur état de santé tout en les forçant à retourner travailler même lorsqu'ils sont malade". Estimant que les compagnies minières n'empoisonnent pas seulement les travailleurs, mais aussi leur environnement et leur milieu de vie, ils soutiennent que leur vie sociale et familiale est affectée tout autant par leurs conditions de travail. "les mineurs, disent-ils, ne conseillent pas à leurs enfants de retourner dans les mines".

Quand on est mineur, disait l'un d'eux en atelier, on a besoin d'air, d'air pur. On en manque constamment, on veut respirer, mais respirer pour vivre et non pas pour s'abîmer les poumons et en crever lentement mais sûrement.

Le bruit, le froid, l'humidité, les cadences du travail signifient pour eux négligence des compagnies minières.

Les mineurs ont également été unanimes lorsqu'ils ont affirmé que les gouvernements ne sont pas de leur côté mais plutôt du côté des compagnies.

Selon eux, si les gouvernements s'occupent de santé, c'est de la santé de la compagnie qu'il s'agit. "La

Loi 17 ne règle rien, affirment-ils, au contraire elle attribue les responsabilités aux travailleurs, les menaçant de poursuites, de congédiements, de menaces diverses, d'amendes et même de prison.

Parmi les résolutions importantes du colloque, les mineurs ont, entre autres, revendiqué l'établissement, comme c'est le cas en d'autres pays, de l'âge de la retraite pour les travailleurs miniers à 55 ans, après 25 ans de service avec prestations de 65% du salaire. Ils ont également revendiqué la création d'un fond minier applicable à tous les genres de mines.

Reprenant à leur compte les revendications de la CSN sur la sécurité-santé, ils ont également demandé la formation dans chaque syndicat d'un comité syndical de santé et sécurité.

L'unanimité des mineurs s'est également faite autour des résolutions suivantes: l'abolition définitive du travail à boni avec pleine compensation; la pleine compensation de salaire pour toute perte de travail due à un accident ou maladie du travail; le droit pour le syndicat d'enquêter partout et en tout temps; enfin, la possibilité de recyclage des travailleurs miniers avec les frais entièrement assumés par la CSST.

Gaspillage des ressources et chantage des multinationales

LES RESPONSABILITÉS DES COMPAGNIES

Les employeurs poussent sur la production, menacent de perte d'emploi ou de fermeture, ne recherchent que les profits au détriment de la santé et de la sécurité, attribuent à la négligence des travailleurs les causes des accidents, font une propagande et une publicité sur la sécurité, culpabilisant constamment les travailleurs, camouflent les accidents et les maladies contractées dans la mine, utilisent les vieux mineurs pour comparer les conditions actuelles de sécurité et de santé à celles qu'ils ont vécues autrefois.

Les compagnies, par l'entremise de leurs médecins, trompent les travailleurs sur leur état de santé, les forcent à retourner au travail avant d'être rétablis des maladies ou accidents contractés dans leur milieu de travail.

Les compagnies utilisent tous les moyens imaginables pour éviter les rapports d'accidents: récompenses, cartes de bingo, tirages, soirées, loisirs, etc...

Les compagnies n'empoisonnent pas seulement les travailleurs mais aussi l'environnement, les lacs, les rivières, l'atmosphère...

Plutôt que faire de la prévention, elles ne font que protéger leur image. L'information des travailleurs sur les conditions dangereuses, ça consiste à un "meeting" d'une demi-heure par mois.

"À quel prix peut-on estimer un décès prématuré, les souffrances des familles, les coûts hospitaliers et médicaux des mineurs victimes d'accidents ou de maladies du travail, les dommages financiers et la détérioration accentuée de l'environnement?"

Un document de la Fédération des mines, métallurgie et produits chimiques de la CSN, rendu public au colloque des mineurs de Rouyn, dénonce le bilan négatif du développement "à prix de solde" des mines du Québec et la redistribution inéquitable des richesses minières qui s'accompagne de nombreux sacrifices humains et d'une agression systématique de l'environnement.

Le document, préparé par les syndicats du secteur des Mines de la FSMMPCC et le service des recherches de la CSN, conclut à l'urgence pour la société québécoise de mesures législatives afin de forcer les compagnies minières à respecter leurs obligations.

"Face au gaspillage des ressources et au chantage des multinationales, affirme les auteurs, ne faudrait-il pas imposer aux compagnies minières une nouvelle force de développement des gisements et de la transformation des matériaux?"

Constatant qu'aujourd'hui, au Québec, n'importe qui peut exploiter une mine, qu'il peut le faire n'importe comment, pourvu qu'il fasse semblant de respecter un certain nombre de règlements minimaux, le document précise qu'à Thetford Mines, à Asbestos, à Rouyn-Noranda, les évidences scientifiques liées à la pollution du milieu, et l'accumulation des preuves de nocivité et de contamination des travailleurs, conduisent à exiger un contrôle des méthodes d'exploitation des mines.

Depuis 15 ans, le nombre d'emplois a régressé dans le secteur de la production minière québécoise. Entre 1976 et 1977, 3,594 mineurs ont perdu leur emploi. Pour 1\$ de salaire payé aux mineurs du Québec, les compagnies minières s'enrichissent de 3,40\$. Les travailleurs miniers sont suexploités.

"Nous sommes en droit de nous demander, souligne le document, ce que font les compagnies minières des profits qu'elles réalisent sur le dos des mineurs et de l'ensemble de la collectivité, et où elles les réinvestissent."

Citant en exemple le groupe Noran-

da qui, en 1979, déclarait des profits record de 410 millions de dollars dans l'exploitation du cuivre et du zinc québécois, le document s'interroge sur la chute constatée du développement minier relié au zinc et au cuivre et sur les millions du groupe Noranda drainés systématiquement hors du Québec.

Les concessions n'ont rien donné

Pour la CSN, les politiques d'accommodement avec les multinationales ont lamentablement fait échouer le développement minier. "Toutes les concessions fiscales, financières, ou autrement, n'ont pas porté fruit", précise le document.

Estimant que les droits et garanties des mineurs du Québec sont partiels quand ils ne sont pas totalement ignorés, les syndicats du secteur des mines de la FSMMPCC (CSN) croient à une participation plus active du gouvernement dans le développement minier.

"Le gouvernement, selon les syndicats, devra se donner un outil législatif pour encadrer le développement minier afin de nationaliser la production des mines et encadrer le régime de négociation avec les compagnies minières.

"Cette loi aurait pour objet, précisent-ils, d'éviter le gaspillage des mines moins riches et prévoir les principales obligations des compagnies minières en matière d'exploitation, de développement et de transformation.

Le mandat de Belmoral

Au gaspillage des ressources minières, il faut aussi ajouter le gaspillage des vies humaines illustré récemment par la tragédie de la mine Belmoral.

Afin de réduire les risques associés au travail et à l'environnement, le gouvernement promulgue de temps à autre des règlements et des normes destinés à garantir la salubrité et l'hygiène dans les milieux de travail. Dans les mines, ces normes n'ont pas subi de changements majeurs depuis deux décennies.

Pour le mouvement syndical, la tragédie de la mine Belmoral confirme la nécessité d'une enquête systématique sur l'ensemble des problèmes de sécurité et de santé causés par l'exploitation minière.

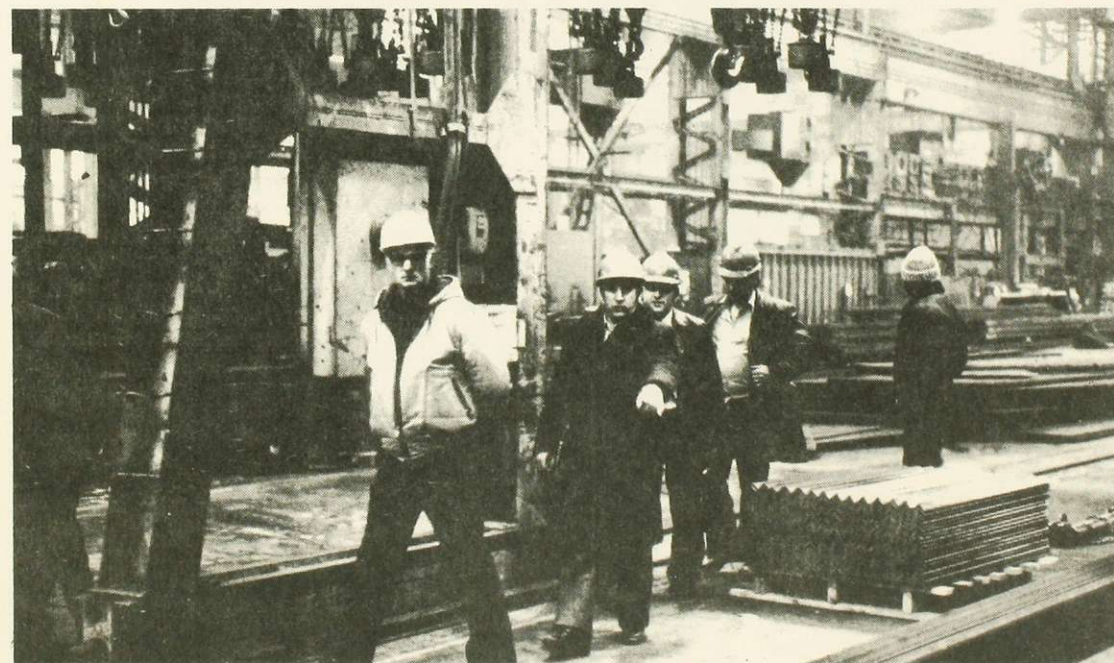
"Elargir le mandat de la Commission Belmoral, précise à ce sujet, le document des travailleurs miniers, c'est rendre partiellement justice aux mineurs qui sont morts d'un accident ou d'une maladie du travail. Elargir ce mandat, c'est donner une lueur d'espoir à tous les travailleurs accidentés.

Pour la CSN, il est urgent d'établir des règlements nouveaux et des

normes nouvelles à l'industrie minière. "Les nouveaux règlements, souligne le document, doivent tenir compte des seuils de tolérance pour les produits toxiques et les seuils de tolérance pour les produits toxiques et les seuils critiques d'intoxication individuelle qui ne sont pas toujours bien établis, et tenir compte également des pratiques de travail et des incitations utilisées par les compagnies minières pour accroître le rendement de production."



Les mineurs polonais, invités du colloque de Rouyn, ont visité l'usine de la Noranda. Jan Bozek et Alfred Brzenka, ont rencontré les mineurs québécois et ont échangé leurs connaissances au cours des rencontres en ateliers.



LES RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT

Les gouvernements ne sont pas du côté des mineurs. Voilà ce qui fait l'unanimité chez les mineurs. Ce sont les compagnies qui comptent et on fait "mine" de se préoccuper des travailleurs la veille des élections.

Les inspecteurs, les préposés à l'émission des permis sont insuffisants en nombre et non qualifiés.

La loi 17 ne règle rien. Au contraire, elle attribue les responsabilités aux travailleurs, ignore les syndicats, menace les travailleurs de poursuites, de congédiement, de mesures disciplinaires, d'amendes et de prison, leur refuse le choix de leur médecin. On a inventé le mythe de la parité.

La loi des mines est entre les mains des inspecteurs qui ont tous les pouvoirs et ne favorisent pas les travailleurs.

Le gouvernement s'occupe de santé, non pas celle des travailleurs mais celle des compagnies. Les inspecteurs sont près des boss et préparent avec eux les inspections.

"Tout comme la pègre, les compagnies multinationales ont à leur service des tueurs à gages, sauf que ces tueurs ont des titres prestigieux, n'utilisant pas d'arme à feu pour accomplir leur triste besogne. Ils ne sont pas surveillés par la police pendant les conflits de travail à cause de leur semblant de respectabilité.

Elles font comme le bonhomme qui voulait couper la queue de son chien sans trop le faire souffrir. C'est qu'au lieu de la couper ras et court, il la coupe par petits bouts...

"Tout comme la pègre, les compagnies multinationales ont à leur service des tueurs à gages, sauf que ces tueurs ont des titres prestigieux, n'utilisant pas d'arme à feu pour accomplir leur triste besogne. Ils ne sont pas surveillés par la police pendant les conflits de travail à cause de leur semblant de respectabilité.

Elles font comme le bonhomme qui voulait couper la queue de son chien sans trop le faire souffrir. C'est qu'au lieu de la couper ras et court, il la coupe par petits bouts...

On ne veut pas les tuer sur le coup mais en arriver aux mêmes résultats en les laissant languir dans une longue grève afin qu'ils acceptent de continuer à subir des conditions de travail qui, petit à petit minent leur santé.

C'est en agissant de la sorte que les grandes sociétés capitalistes acquièrent leurs titres de noblesse".

*Georges Dionne,
mineur.*

EST-IL ENCORE TEMPS DE CIVILISER LA NORANDA?

Les gens de la région de Rouyn-Noranda se souviennent des déclarations d'un ministre des Richesses Naturelles, devenu premier ministre du Québec qui déclarait à l'époque: "Il faudra civiliser la Noranda".

Le premier colloque des mineurs québécois a eu lieu dans cette ville de la région minière de l'Abitibi, à un moment où tout converge pour démontrer que les mineurs sont quotidiennement exposés à des dangers pour leur sécurité et leur santé.

Le colloque coïncidait avec la fin d'une enquête menée auprès des travailleurs de la fonderie Noranda par les médecins spécialistes de

l'hôpital Mount Sinai de New-York, ceux-là qui avaient en 1975 prévenu les mineurs de Thetford des dangers de l'amiante.

Les résultats de cette enquête doivent parvenir d'abord aux travailleurs qui ont subi les tests au cours des derniers mois. Ils seront ensuite rendu public, mais déjà la population de Rouyn-Noranda sait à quoi s'attendre.

Une étude du Service de l'environnement du Québec (SPEQ) établissait en 1975 que les cheminées de la mine Noranda rejetaient 680 tonnes par mois de diverses matières dont 110 tonnes de plomb, 110 tonnes de zinc, 25 tonnes d'arsenic, 13 tonnes de cadmium.

Tout cela après que les travailleurs à l'intérieur eurent respiré leur part de ces polluants bien sûr.

Pour répondre à cette première enquête, la Noranda n'a trouvé rien d'autre que des menaces à la population et aux travailleurs. "Si on exige de nous des investissements importants pour dépolluer, nous devrons partir de la région". C'était la menace du chômage pour des milliers de travailleurs et la stagnation économique pour toute une région.

Que répondra-t-elle aux résultats de l'enquête des médecins du Mount Sinai de New-York?

**Pour
informations
supplémentaires:**

Syndicat des travailleurs
de la mine Noranda (CSN)
FMMPC
C. P. 487
20, rue Reily est
Rouyn

Conseil central Nord-Ouest
544, 3^{ème} avenue
Val d'Or
J9P 1S4

DOSSIERS CSN est un périodique
produit par le service de
l'information de la CSN

Lithographié
aux ateliers de la CSN.



Composition - Montage
Tricycle Compo